Développement économique Canada

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

Denis Lebel

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Rapport publié par

Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Montréal (Québec), H3B 2T9

www.dec-ced.gc.ca

Catalogue : Iu90-1/6-2014F-PDF
ISSN : 1494-3875

Mars 2014

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plan de dépenses des ministères : Rapport sur les plans et les priorités

Objet

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) est le plan des dépenses de chaque ministère et organisme. Ce rapport renferme un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu; y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le *Budget principal des dépenses*.

De concert avec le *Budget principal des dépenses*, le RPP fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le *Budget principal des dépenses* par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le *Budget des dépenses* est composé de trois parties :

- Partie I – Le *Plan des dépenses du gouvernement* donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.
- Partie II – Le *Budget principal des dépenses* appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

- Partie III – Le plan des dépenses de chaque ministère et organisme comprend deux composantes :
  - Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP); et,
  - Le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR).

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs. Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le *Budget supplémentaire des dépenses* appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Il présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier.

Le *budget supplémentaire des dépenses* renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le *Budget principal des dépenses*, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor[i].

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du *Budget des dépenses*. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du *Budget des dépenses*, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La *Structure de gestion des ressources et des résultats* (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le *Budget des dépenses* et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le *Budget des dépenses* comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le *Budget principal* sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le *Budget principal* ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du *Rapport sur les plans et les priorités*

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15)[ii] en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7)[iii] en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Les principaux changements sont :

- Section II - Les renseignements sur les ressources financières, humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de précisions.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le *Budget principal*.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

La « Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation » permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines.

Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable.

Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé Faits saillants de la planification. Ce récit relate les principaux services et les initiatives clées appuyant les plans et les priorités, tels que présentés dans la Section I. Il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectifs et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère.

Le lecteur trouvera également un lien vers la publication sur les *Dépenses fiscales et évaluations*, publiée annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires vs non-budgétaires

Dépenses budgétaires : dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires : Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du *Budget principal des dépenses*. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires et ainsi différer des dépenses prévues inscrites dans le *Budget principal des dépenses* de 2014-2015.

Équivalent temps plein

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée).

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du ministre **1**

Section I - Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation **3**

1.1 Profil organisationnel 3

1.2 Contexte organisationnel 4

1.2.1 Raison d'être et responsabilités 4

1.2.2 Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes 6

1.2.3 Priorités organisationnelles 7

1.2.4 Analyse des risques 10

1.3 Dépenses prévues 11

1.4 Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 14

1.5 Tendances relatives aux dépenses de l'Agence 15

1.6 Budget des dépenses par crédits votés 16

1.7 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 16

Section II - Analyse des programmes par résultat stratégique **19**

2.1 Résultat stratégique : *Les régions du Québec ont une économie en croissance.* 20

2.2 Programme 1.1 : « Développement des entreprises » 21

2.2.1 Sous-programme 1.1.1 : Soutien à l'entrepreneuriat 23

2.2.2 Sous-programme 1.1.2 : Performance des entreprises 25

2.3 Programme 1.2 : « Développement économique des régions » 27

2.3.1 Sous-programme 1.2.1 : Mobilisation des régions 29

2.3.2 Sous-programme 1.2.2 : Investissement dans les régions 31

2.4 Programme 1.3 : « Renforcement de l'économie des collectivités » 33

2.4.1 Sous-programme 1.3.1 : Programme de développement des collectivités 35

2.4.2 Sous-programme 1.3.2 : Modernisation des infrastructures 37

2.4.3 Sous-programme 1.3.3 : Soutien ponctuel et ciblé 39

2.5 Programme 1.4 : « Services internes » 42

Section III – Renseignements supplémentaires **45**

3.1 État des résultats prospectif 45

3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 46

3.3 Dépenses fiscales et évaluations 46

Section IV - Coordonnées de l'organisation **47**

Notes de fin de document **48**

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015* de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (Agence). Ce rapport décrit les priorités de l'Agence et ses nouvelles initiatives temporaires qui contribueront à la prospérité des régions et des entreprises du Québec au cours des trois prochains exercices financiers.

L'économie mondiale demeure fragile, particulièrement aux États-Unis et en Europe, qui figurent parmi nos principaux partenaires commerciaux. Depuis déjà plus de cinq ans, le gouvernement du Canada a multiplié les mesures pour atténuer les répercussions du récent ralentissement économique mondial sur le pays et sur les Canadiens. Bien que l'économie canadienne connait la meilleure performance du G7 en création d'emplois, nous continuons de prioriser l'emploi, la croissance économique et la prospérité à long terme, tout en gérant de façon responsable les finances publiques et en privilégiant un retour vers l'équilibre budgétaire.

Par son mandat à vocation économique, l'Agence s'inscrit au cœur même des priorités nationales. Au Québec, le rehaussement du dynamisme économique et l'épanouissement des collectivités et des régions sont la raison d'être de l'Agence. Pour ce faire, nous continuons à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), les organismes d'aide aux entreprises et les autres organismes à but non lucratif en lien avec le développement économique. L'appui aux PME repose principalement sur quatre piliers : la création et le démarrage, la productivité et l'expansion, l'innovation et le transfert technologique, ainsi que la commercialisation et l'exportation.

Dans le cadre de son *Programme de développement économique du Québec*, l'Agence contribue aussi au renforcement de l'économie des collectivités et des régions par l'entremise d'appuis ponctuels et ciblés. En 2014-2015, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de deux initiatives prioritaires, à savoir : l'*Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*, dotée d'une enveloppe budgétaire totale de 35 millions de dollars, et l'*Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile*, à laquelle sont alloués 50 millions de dollars sur sept ans.

Afin d'être encore plus efficiente et d'offrir une prestation de programmes accessible et basée sur les besoins de sa clientèle, l'Agence poursuivra aussi, au cours de la prochaine année, les efforts de simplification et de modernisation de ses processus et de ses outils.

Je vous invite à parcourir ce rapport, qui fait état des priorités et des résultats attendus de l'Agence en 2014-2015 afin de contribuer au développement et au rayonnement des collectivités québécoises.

Denis Lebel

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

SECTION I :
Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

1.1 Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Denis Lebel

Administrateur général : Mme Marie Lemay

Portefeuille ministériel :
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Année de création : 2005

Principales autorités législatives :
Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec[1]

[1] Se référer au site Web de Justice Canada : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-1.3/index.html

1.2 Contexte organisationnel

1.2.1 Raison d'être et responsabilités

Mission

Selon sa loi constituante[2], entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de « promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs ».

Résultat stratégique

Les régions du Québec ont une économie en croissance.

Vision

Les régions et les entreprises du Québec participent à l'économie de demain à la hauteur de leur potentiel, et ce, en misant sur leurs atouts respectifs.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence favorise le démarrage et la croissance des entreprises. Elle les aide à devenir plus concurrentielles, productives, innovatrices et actives sur les marchés nationaux et étrangers. Elle appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec, et l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

L'Agence contribue ainsi au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec, en accordant une attention particulière aux collectivités à faible croissance économique, et ce, conformément à sa loi constituante. À cet égard, l'Agence dispose d'un indice de développement économique[3] qui lui permet, entre autres, de déterminer le niveau de développement économique des 104 collectivités[4] du Québec et de les comparer entre elles.

Par l'intermédiaire de ses bureaux d'affaires[5], l'Agence a une présence bien ancrée dans l'ensemble des régions au Québec. Elle agit auprès des entreprises, principalement des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que des organismes à but non lucratif (OBNL) en lien avec le développement économique. C'est en offrant, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets que l'Agence parvient à les soutenir dans leurs démarches de développement.

---

[2] Pour consulter le texte de la *Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-1.3/index.html.

[3] L'indice de développement économique de l'Agence est composé de plusieurs variables comme, par exemple, le taux d'activité, le taux d'entrepreneuriat, le taux d'établissements exportateurs, la valeur des permis de bâtir, la diversification de la structure industrielle, la productivité, et plus encore.

[4] Par « collectivités », l'Agence entend les 104 municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TÉ) du Québec.

[5] Pour consulter la liste des bureaux d'affaires de l'Agence : http://www.l'Agence-ced.gc.ca/fra/bureaux-affaires/affaires.html.

L'approche de l'Agence s'inspire des meilleures pratiques recensées en matière de développement économique régional. Elle est :

- **cohérente** avec les priorités gouvernementales et les stratégies nationales en lien avec sa mission et ses résultats escomptés;
- **adaptée** aux enjeux et aux défis économiques des entreprises et des différentes régions du Québec en misant sur leurs atouts et leur potentiel;
- **collaborative** avec les acteurs économiques, tels que les partenaires du milieu, les autres ministères et organismes fédéraux, le gouvernement du Québec et les organismes municipaux.

En plus de son programme régulier de subventions et de contributions (S&C), le *Programme de développement économique du Québec*, l'Agence contribue à la conception, à l'administration ou à la mise en œuvre au Québec des programmes nationaux et initiatives ponctuelles de S&C qui suivent :

Programmes et initiatives de subventions et de contributions de l'Agence, 2014-2015

Programme régulier et initiatives ponctuelles :

- *Programme de développement économique du Québec* (PDEQ)[6]
  - *Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*[7]
  - *Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile*[8]
  - *Initiative de développement économique — Dualité linguistique* (IDE)[9]

Programme national mis en œuvre au Québec par l'Agence :

- *Programme de développement des collectivités* (PDC)[10]

Partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour livrer au Québec[11] :

- *Fonds Chantiers Canada* (FCC)
- *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* (FIMR)

Pour assurer une mise en œuvre optimale de l'ensemble de ses programmes et initiatives, l'Agence mettra en œuvre ses priorités, tout en reconnaissant les particularités des différentes régions du Québec.

[6] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/index.html
[7] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/megantic/index.html
[8] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/chrysotile/index.html
[9] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/dualite/index.html
[10] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdc/index.html
[11] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/infrastructure/index.html

1.2.2 Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes

Le présent rapport est construit selon l'architecture d'alignement des programmes (AAP)[12] de l'Agence, en vigueur depuis le 1er avril 2012. Ainsi, la liste qui suit présente le cadre complet des quatre programmes et sept sous-programmes[13] de l'Agence, des liens qui les unissent et du résultat stratégique auquel ils contribuent.

1. **Résultat stratégique :** Les régions du Québec ont une économie en croissance

1.1 Programme : « Développement des entreprises »
- **1.1.1 Sous-Programme :** *Soutien à l'entrepreneuriat*
- **1.1.2 Sous-Programme :** *Performance des entreprises*

1.2 Programme : « Développement économique des régions »
- **1.2.1 Sous-Programme :** *Mobilisation des régions*
- **1.2.2 Sous-Programme :** *Investissement dans les régions*

1.3 Programme : « Renforcement de l'économie des collectivités »
- **1.3.1 Sous-Programme :** *Programme de développement des collectivités*
- **1.3.2 Sous-Programme :** *Modernisation des infrastructures*
- **1.3.3 Sous-Programme :** *Soutien ponctuel et ciblé*

1.4 Programme : « Services internes »

[12] Des modifications ont été apportées par le Secrétariat du Conseil du Trésor à la nomenclature de l'AAP en vertu de la *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* (SGRR), et sont en vigueur depuis avril 2012. Les changements terminologiques sont : « architecture des activités de programme » devient « architecture d'alignement des programmes », « activité de programme » devient « programme » et « sous-activité de programme » devient « sous-programme ».

[13] À noter qu'un programme de subventions et de contributions (S&C) ou de paiement de transfert ne correspond pas à un programme ou un sous-programme au sens de l'AAP.

1.2.3 Priorités organisationnelles

Les priorités représentent les domaines sur lesquels l'Agence a choisi de mettre l'accent, et n'excluent pas la prestation du reste de sa programmation disponible et détaillée dans la section II du présent rapport. Les priorités de l'Agence sont établies en fonction des priorités du gouvernement du Canada, des risques et des résultats ministériels visés ainsi que des défis économiques des différentes régions du Québec. Pour l'exercice financier 2014-2015, l'Agence retient les trois priorités suivantes, qui s'inscrivent par ailleurs dans la continuité de celles présentées dans ses derniers RPP :

Priorité #1 : Appuyer le maintien et l'essor des entreprises;

Priorité #2 : Contribuer au renforcement de l'économie des collectivités et des régions;

Priorité #3 : Poursuivre la modernisation et la transformation de l'Agence pour accroître son efficience.

Priorité n°1	Type[14]	Lien avec le programme
Appuyer le maintien et l'essor des entreprises	Permanente (formulation révisée depuis l'exercice 2012-2013)	Programme 1.1 : Développement des entreprises

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Les entreprises sont créatrices d'emplois et de richesse. Elles jouent un rôle important dans la prospérité du Québec, en stimulant l'activité économique des collectivités et des régions où elles sont implantées.

Malgré la progression du PIB réel du Québec prévue en 2014 et en 2015, plusieurs signaux tels que la baisse de la confiance des PME et le recul des profits des entreprises québécoises indiquent que le contexte est moins propice aux investissements dans de nouveaux projets.

L'Agence entend donc appuyer les entreprises québécoises à relever les défis importants susceptibles de ralentir ou de freiner leur développement afin qu'elles puissent profiter des occasions qu'offrent la faible reprise économique des États-Unis et le redressement de l'économie de la zone euro.

Plan en vue de réaliser la priorité

L'Agence entend contribuer au développement des entreprises en privilégiant des projets déposés par des PME et des OBNL visant :

- la création et le démarrage d'entreprises;
- la productivité et l'expansion;
- l'innovation et le transfert technologique; et,
- la commercialisation et l'exportation.

C'est par l'entremise des stratégies régionales des bureaux d'affaires et de la planification ministérielle intégrée que l'Agence entend suivre la progression de ses interventions par rapport à ses priorités. S'il y a lieu, les actions requises seront mises en œuvre en temps opportun de façon à favoriser l'atteinte des résultats escomptés par l'Agence.

[14] On entend par « type » ce qui suit : (i) nouvelle - établie pour l'exercice 2014-2015; (ii) déjà établie – établie depuis deux exercices ou moins; ou, (iii) permanente – établie depuis au moins trois exercices.

Priorité n°2	Type	Lien avec le programme
Contribuer au renforcement de l'économie des collectivités et des régions, par l'entremise d'un appui ponctuel et ciblé	Permanente (formulation révisée depuis l'exercice 2012-2013)	Programme 1.3. : Renforcement de l'économie des collectivités

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Les régions et les collectivités contribuent à la croissance économique et à la prospérité à long terme du Québec. Or, certaines collectivités font face à d'importants enjeux de développement économique, et requièrent un appui ponctuel.

Plan en vue de réaliser la priorité

En 2014-2015, l'Agence continuera de contribuer à la relance économique de la ville de Lac-Mégantic qui a été touchée par la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet 2013. L'enveloppe de 35 millions de dollars de l'Agence comporte les trois volets suivants :

- une aide à la reconstruction pouvant atteindre 20 millions de dollars destinée, entre autres, aux projets d'amélioration et de construction des infrastructures publiques et commerciales;
- une aide directe aux entreprises et aux OBNL pouvant atteindre 10 millions de dollars pour soutenir l'activité économique et commerciale de la ville de Lac-Mégantic; et,
- une aide pour la création de deux fonds d'investissement gérés par un ou des organismes du milieu : un premier de 3 millions de dollars pour la relance économique et commerciale de Lac-Mégantic et un second de 2 millions de dollars pour l'amélioration et la construction d'infrastructures communautaires.

L'Agence poursuivra la prestation de l'*Initiative d'aide à la relance économique et à la restructuration de la ville de Lac-Mégantic*[15]. Elle a déployé une équipe dédiée dans la collectivité pour accompagner les acteurs du milieu dans leurs démarches de développement économique.

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Pour une deuxième année, l'Agence mettra en œuvre l'*Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile*[16]. Dotée d'une enveloppe de 50 millions de dollars sur sept ans, cette initiative permettra de réaliser la priorité du gouvernement du Canada énoncée dans son *Plan d'action économique* (PAE, 2013) visant à appuyer la transition économique des collectivités associées à l'industrie de l'amiante chrysotile vers les secteurs secondaire et tertiaire.

Cette industrie a été une importante source d'emplois pendant de nombreuses années. Les collectivités qui en sont dépendantes souhaitent désormais diversifier leur économie et créer ainsi des emplois. Ainsi, l'Agence accompagnera les collectivités et les entreprises des MRC des Appalaches et des Sources dans leurs efforts pour renforcer leur base économique et accroître leur potentiel de croissance à long terme. Pour y parvenir, l'Agence y a également déployé une équipe dédiée.

[15] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/salle-medias/communiques/2013/12/3586.html
[16] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/salle-medias/communiques/2013/06/3444.html

Priorité n°3	Type	Lien avec le programme
Poursuivre la modernisation et la transformation de l'Agence pour accroître son efficience	Permanente (formulation révisée depuis l'exercice 2011-2012)	Tous

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

En lien avec les priorités du gouvernement du Canada, l'Agence poursuivra la transformation et la modernisation de ses façons de faire et de ses outils afin de générer des gains d'efficience et des économies et d'offrir un service amélioré à ses clients.

Plan en vue de réaliser la priorité

Poursuivre la modernisation et la transformation de l'Agence pour accroître son efficience, par :

- La simplification et la modernisation de ses processus et de ses outils pour rendre la prestation de ses programmes plus accessible aux clients en leur offrant, à titre d'exemple, des formulaires de demande d'aide en ligne;
- La poursuite de la mise en œuvre d'initiatives ministérielles et pangouvernementales comme, par exemple, le développement de processus communs et la migration vers des outils technologiques harmonisés à l'échelle du gouvernement (c.-à-d. : systèmes de gestion intégrée des ressources humaines et financières);
- La mise en œuvre de mesures concrètes pour bâtir la fonction publique de demain et issues de l'exercice Objectif 2020[17] ou du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Ces efforts favoriseront la mise en place d'un milieu collaboratif, innovant et stimulant.

Durant l'exercice financier 2014-2015, l'Agence devrait poursuivre et compléter la mise en œuvre des mesures d'économies entreprises dans la foulée du *Plan d'action pour la réduction du déficit* (PARD, 2012) de l'Agence. Il s'agit de la priorité du gouvernement du Canada visant à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 et à assurer la saine gestion des fonds publics. Celle-ci a jusqu'à maintenant permis à l'Agence de générer des gains d'efficience, en plus de moderniser la prestation de ses services.

[17] Se référer au site Web du Greffier du Conseil privé : http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=349

1.2.4 Analyse des risques

Dans sa volonté d'atteindre ses résultats, l'Agence s'assure d'avoir une vue globale de l'évolution des facteurs ayant une influence marquée sur son environnement et son intervention. Elle incorpore ces facteurs dans ses processus décisionnels. Ainsi, l'intégration de la gestion des risques à la planification ministérielle permet à l'Agence de mettre en œuvre les stratégies de réaction au risque appropriées pour atteindre ses résultats.

Risque économique et capacités institutionnelles

Description du risque	Stratégies de réaction au risque	Liens avec l'AAP
Risque que la poursuite des priorités et des résultats escomptés des programmes de développement économique de l'Agence soit affectée par le contexte économique.	▪ Élaborer des politiques et des outils d'intervention répondant au contexte économique et aux priorités gouvernementales. ▪ Établir les priorités ministérielles de façon intégrée, les réviser sur une base régulière et allouer les ressources en conséquence. ▪ Mettre en œuvre la politique de risques opérationnels dans le cadre de la gestion des subventions et contributions. ▪ Mettre en œuvre la stratégie de communication externe de l'Agence, qui vise notamment à assurer la mise en valeur de son mandat et de son intervention dans toutes les régions du Québec.	Programme 1.1. : « Développement des entreprises » Programme 1.2 : « Développement économique des régions » Programme 1.3. : « Renforcement de l'économie des collectivités »

L'Agence ayant comme mandat de promouvoir le développement économique, son principal risque soit le « risque économique et les capacités institutionnelles » est en lien direct avec l'évolution des perspectives de croissance économique au Québec comme au Canada. Par ailleurs, il est aussi influencé par l'offre de financement des autres bailleurs de fonds provenant d'autres paliers gouvernementaux ou du privé ainsi que par le report potentiel de décisions d'investissement des PME.

1.3 Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires[18] (Dépenses prévues — En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015[19]	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017[20]
247 840 617	247 840 617	226 342 445	230 923 079

Ressources humaines[21] (Équivalent temps plein — ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
308	307	307

[18] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[19] Les dépenses prévues en 2014-2015 comprennent un ajustement à la hausse de 20,3 millions de dollars provenant du réinvestissement des revenus tirés du remboursement des contributions par les clients. Ce même ajustement n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017, ce qui explique en partie l'écart observé. Cet élément n'affecte pas la prévision d'ETP.

[20] Un effort supplémentaire de 4,5 millions de dollars est prévu en 2016-2017 pour l'*Initiative de diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile*, ce qui explique l'écart observé entre 2015-2016 et 2016-2017.

[21] Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence.

Tableau 1 - Sommaire de planification budgétaire, par résultat stratégique et programme[22] (En dollars)

Résultat stratégique, Programmes et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012[23]	Dépenses réelles 2012-2013	Prévision des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015[24]	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017[25]
Résultat stratégique 1: ***Les régions du Québec ont une économie en croissance.***							
Programme 1.1. : « Développement des entreprises »	N.D.	130 483 270	144 037 993	146 609 271	146 609 271	131 455 948	131 575 948
Programme 1.2. : « Développement économique des régions »	N.D.	44 054 296	48 012 664	48 507 929	48 507 929	43 456 821	43 496 821
Programme 1.3. : « Renforcement de l'économie des collectivités »	N.D.	102 808 455	98 371 107	38 816 648	38 816 648	37 444 602	41 865 236
Total partiel - Résultat stratégique 1	282 911 939	277 346 021	290 421 764	233 933 847	233 933 847	212 357 371	216 938 005
Total partiel - Services internes	23 008 956	19 083 325	14 758 776	13 906 770	13 906 770	13 985 074	13 985 074
TOTAL[26]	***305 920 895***	***296 429 346***	***305 180 540***	***247 840 617***	***247 840 617***	***226 342 445***	***230 923 079***

[22] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement. Les services internes ne comprennent que des dépenses de fonctionnement.

[23] L'Agence présente une architecture d'alignement des programmes (AAP) révisée depuis le 1er avril 2012. Ses dépenses réelles pour 2011-2012 sont disponibles selon l'ancien AAP dans les comptes publics antérieurs de l'Agence.

[24] La diminution des dépenses prévues de l'Agence est particulièrement observable entre 2013-2014 et 2014-2015 dans le cadre du programme de l'AAP 1.3. « Renforcement de l'économie des collectivités ». Cette baisse est principalement attribuable à la fin de plusieurs initiatives temporaires, telles que le *Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires* (FAIC). À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de l'*Initiative d'aide à la relance économique de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années et de continuer ainsi à répondre aux besoins de la collectivité.

[25] Un effort supplémentaire de 4,5 millions de dollars est prévu en 2016-2017 pour l'*Initiative de diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile*, ce qui explique l'écart observé entre 2015-2016 et 2016-2017 dans le cadre du programme de l'AAP 1.3. « Renforcement de l'économie des collectivités ».

[26] Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Analyse des dépenses prévues par programme de l'AAP (2014-2015)

Pour l'exercice financier 2014-2015, les dépenses totales de l'Agence en subventions, en contributions et en fonctionnement devraient se chiffrer à 247,8 millions de dollars. De ce montant, 205,3 millions de dollars devraient être investis en S&C dans des projets visant le développement économique; tandis que la balance (c.-à-d., les 42,5 millions de dollars), devrait être utilisée en fonctionnement.

a. Prévisions pour les programmes de l'AAP, excluant les services internes

Le tableau 1 montre que les dépenses prévues de l'Agence pour l'année 2014-2015, outre celles associées à ses services internes, devraient atteindre 233,9 millions de dollars et représenter ainsi 94 % de ses dépenses totales. Celles-ci devraient se répartir à travers les programmes de l'architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'Agence comme suit :

- 62 % de ces dépenses se concentreraient en « Développement des entreprises »;
- 21 % en « Développement économique des régions »; et,
- 17 % en « Renforcement de l'économie des collectivités ».

b. Prévisions pour les services internes

Toujours en se référant au tableau 1, les dépenses prévues par l'Agence en 2014-2015 dans le programme « Services internes » de son AAP devraient s'établir à 13,9 millions de dollars et représenter ainsi 6 % de ses dépenses totales anticipées.

1.4 Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental[iv] (En dollars)

Résultat stratégique	Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada[27]	Dépenses prévues 2014-2015
Les régions du Québec ont une économie en croissance.	1.1 Développement des entreprises	Affaires économiques	Une croissance économique forte	146 609 271
	1.2 Développement économique des régions	Affaires économiques	Une croissance économique forte	48 507 929
	1.3 Renforcement de l'économie des collectivités	Affaires économiques	Une croissance économique forte	38 816 648
	1.4 Services internes	Affaires économiques	Une croissance économique forte	13 906 770

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	247 840 617
Affaires sociales	s.o.
Affaires internationales	s.o.
Affaires gouvernementales	s.o.

[27] Se référer au Cadre pangouvernemental : http://tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

1.5 Tendances relatives aux dépenses de l'Agence

Le graphique ci-dessous illustre les tendances relatives aux dépenses réelles et prévues de l'Agence au cours des trois exercices financiers précédents et des quatre à venir. La barre pleine correspond aux dépenses de l'Agence en subventions, en contributions (S&C) et en fonctionnement dans le cadre de ses programmes réguliers[28], tandis que la barre hachurée fait état de celles liées à ses initiatives temporaires[29].

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'Agence, 2010-2017

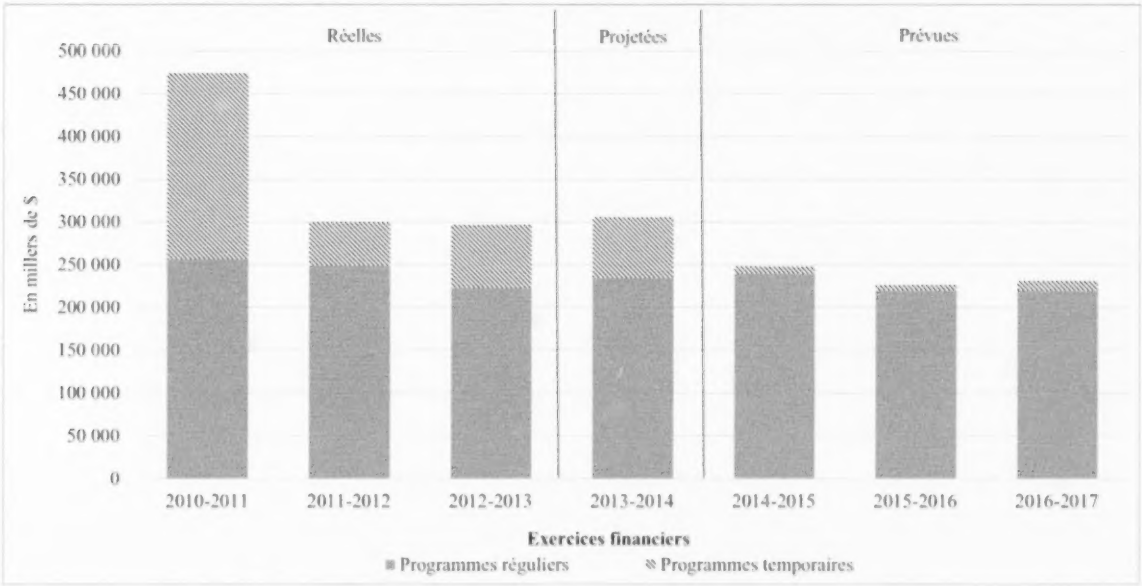

Tout d'abord, le graphique ci-dessus montre une diminution de 38 % du budget de l'Agence entre 2010-2011 et 2012-2013, passant ainsi de 480 millions de dollars à 296,4 millions de dollars. Le Canada étant touché par le ralentissement économique mondial, le gouvernement fédéral avait lancé son *Plan d'action économique du Canada* (PAEC) en vue de stimuler l'économie du pays. L'Agence avait été mise à contribution, ce qui a eu une incidence significative sur son budget[30].

Au 31 mars 2011, les initiatives du PAEC se sont terminées, à l'exception du *Programme infrastructure de loisir du Canada* (PILC) qui s'est poursuivi jusqu'au 31 octobre 2011. Ainsi, avec la fin des initiatives du PAEC et d'autres initiatives ponctuelles, l'Agence a vu ses dépenses décroître dès 2011-2012 pour revenir progressivement à son financement de base.

---

[28] Les programmes réguliers de l'Agence sont le *Programme de développement économique du Québec* (PDEQ) et le *Programme de développement des collectivités* (PDC).

[29] Les programmes temporaires de l'Agence entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2017 sont, par exemple : *Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec, Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires, Initiative visant le développement des croisières internationales, Fonds d'adaptation des collectivités, Programme Infrastructures de loisirs Canada, Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic* et *Initiative de diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile.*

[30] Les dépenses de l'Agence liées au PAEC ont atteint 202,3 millions de dollars en 2010-2011, soit 42 % de ses dépenses totales.

Outre la fin des initiatives du PAEC, cette baisse s'explique également par la mise en œuvre des mesures comprises dans l'*Examen stratégique* (2010) et dans le *Plan d'action pour la réduction du déficit* (PARD, 2012) de l'Agence. Il s'agit de deux exercices menés par le gouvernement du Canada visant à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 et à assurer la saine gestion des fonds publics.

Par ailleurs, on estime que les dépenses totales de l'Agence devraient poursuivre leur baisse en 2014-2015 par rapport à 2013-2014 pour s'établir à 247,8 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à la fin de plusieurs initiatives temporaires.

Grâce à un financement additionnel, l'Agence devrait en 2014-2015 continuer de faire la prestation au Québec de trois initiatives ponctuelles, soient : l'*Initiative de diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile* (2013-2020), l'*Initiative de développement économique pour la dualité linguistique* (2013-2018) et l'*Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*[31].

À noter que la légère augmentation des dépenses prévues par l'Agence dans ses programmes réguliers entre 2013-2014 et 2014-2015 s'explique principalement par la hausse du réinvestissement des revenus tirés du remboursement des contributions par les clients. Ce même ajustement n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017.

1.6 Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels de l'Agence, prière de consulter le *Budget principal des dépenses* 2014-2015[v].

1.7 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) de 2013-2016[vi], déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD)[32].

[31] À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de l'*Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années et de continuer ainsi à répondre aux besoins de la collectivité.

[32] Se référer au site Web de Justice Canada : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html

L'Agence contribue au thème I, Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air, et au thème IV, Réduire l'empreinte environnementale - en commençant par le gouvernement, tel qu'indiqué par les identificateurs visuels ci-dessous.

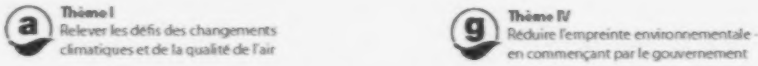

Ces contributions sont des composantes des programmes et des sous-programmes suivants, et sont expliquées plus en détail à la section II du présent rapport :

- Programme 1.1 « Développement des entreprises »;
  - Sous-programme 1.1.1 *Soutien à l'entrepreneuriat*; et,
  - Sous-programme 1.1.2 *Performance des entreprises*.

L'Agence s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par l'entremise de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les **activités** de l'Agence en appui au développement durable en consultant la section II du présent RPP et le site Web du Ministère[33].

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le site Web de la *Stratégie fédérale de développement durable*[VII].

[33] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/agence/affaires-environnementales/environnement.html

SECTION II :
Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements sur la planification de l'Agence, en fonction de son architecture d'alignement de programmes (AAP) illustrée ci-dessous. Ainsi, elle passe en revue les quatre programmes et les sept sous-programmes[34] de l'Agence, qui contribuent à l'atteinte de son résultat stratégique. Pour chacun d'entre eux, une brève description ainsi qu'une prévision des ressources humaines et financières[35] requises pour atteindre les cibles de rendement escomptées[36] par l'organisation sont fournies.

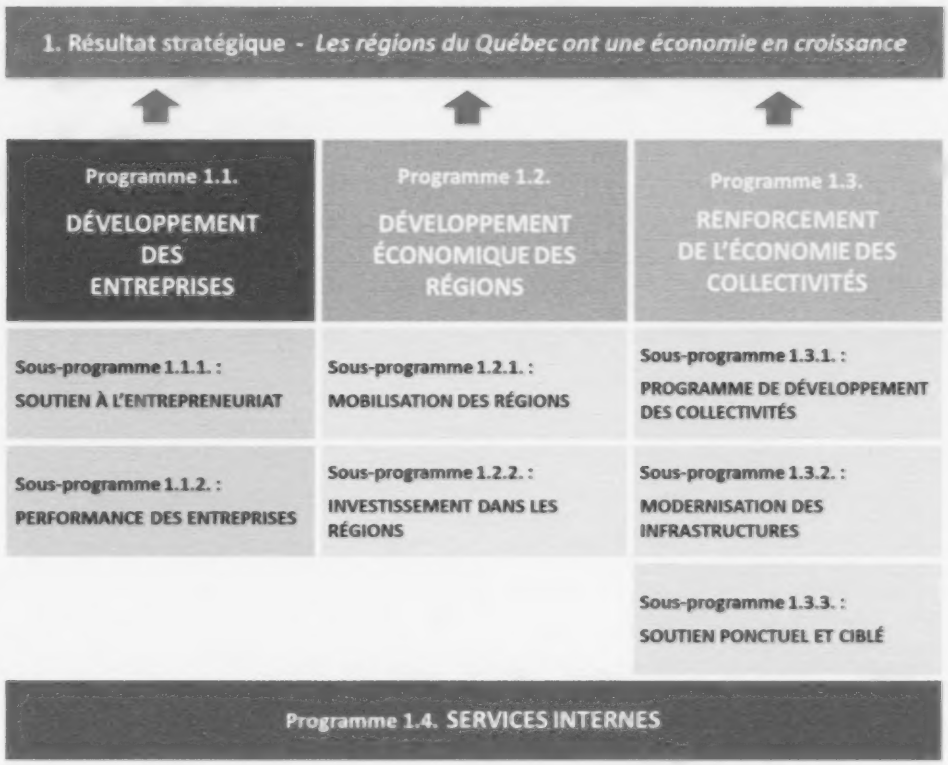

[34] À noter qu'un programme de subventions et de contributions (S&C) ou de paiement de transfert ne correspond pas à un programme ou un sous-programme au sens de l'AAP.

[35] À noter que la conciliation des données estimées pour les ressources financières et humaines s'obtiennent comme suit : (i) les prévisions du programme 1.1 « Développement des entreprises » se concilie par l'addition des données présentées dans les SP 1.1.1 « Soutien à l'entrepreneuriat » et 1.1.2 « Performance des entreprises »; (ii) les prévisions du programme 1.2 « Développement économique des régions » se concilie par l'addition des données présentées dans les SP 1.2.1 « Mobilisation des régions » et 1.2.2 « Investissement dans les régions »; et, (iii) les prévisions du programme 1.3 « Renforcement de l'économie des collectivités » se concilie par l'addition des données présentées dans les SP 1.3.1 « Programme de développement des collectivités », 1.3.2 « Modernisation des infrastructures » et 1.3.3 « Soutien ponctuel et ciblé ».

[36] Les cibles de résultats attendus sont établies, entre autres, en fonction du contexte d'intervention de l'Agence, de ses priorités, de ses risques ministériels et de ses ressources. Elles sont déterminées à partir des données historiques issues de l'application de la stratégie de mesure du rendement des interventions de l'Agence.

2.1 Résultat stratégique (RS) : *Les régions du Québec ont une économie en croissance.*

Mesure du rendement global

Indicateurs de rendement du RS (mesurables après 5 ans)	Cibles	Exercice de réalisation[37]
Nombre de régions administratives du Québec ayant augmenté leur produit intérieur brut	17	2016-2017
Pourcentage des collectivités[38] du Québec ayant amélioré leur performance économique[39]	65 %	2016-2017

[37] À noter que l'échéance de réalisation des cibles pour le résultat stratégique de l'Agence se situe cinq ans après l'entrée en vigueur du PDEQ, soit à la fin de l'exercice financier 2016-2017. Ainsi, l'Agence fournira les résultats relatifs aux cibles présentées ci-dessus dans son *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) 2016-2017.

[38] Par « collectivité », l'Agence entend les 104 municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE) du Québec.

[39] Indicateur mesuré par la progression des variables d'ordre économique de l'indice de développement économique de l'Agence (ex. : taux d'activité, d'entrepreneuriat et d'établissements exportateurs, valeur des permis de bâtir, productivité, etc.).

2.2 Programme 1.1 - *Développement des entreprises*

Résultat stratégique 1	Programme 1.1	Sous-programme 1.1.1
LES RÉGIONS DU QUÉBEC ONT UNE ÉCONOMIE EN CROISSANCE	DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT
		Sous-programme 1.1.2
		PERFORMANCE DES ENTREPRISES

Description

Le programme « Développement des entreprises » appuie les entreprises tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les entreprises, particulièrement les PME, sont un moteur de développement économique. Elles sont reconnues pour générer une part importante de l'activité économique et pour créer des emplois dans les collectivités.

L'Agence contribue au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec en appuyant l'émergence de nouvelles entreprises ainsi que la relève entrepreneuriale. De même, l'Agence s'emploie à rehausser la compétitivité des entreprises existantes et à soutenir leur pérennité en améliorant leur performance. Pour y parvenir, elle les encourage à se moderniser, à prendre de l'expansion, à lancer ou étendre leurs activités d'exportation, à renforcer leur capacité à innover, à commercialiser et à établir des partenariats.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le *Programme de développement économique du Québec* (PDEQ), que l'Agence agit en « Développement des entreprises ». Elle intervient principalement auprès des entreprises et des organismes à but non lucratif (OBNL) en appui aux entreprises et aux entrepreneurs.

Ressources financières du programme[40] (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
146 609 271	146 609 271	131 455 948	131 575 948

Ressources humaines du programme[41] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
143	142	141

[40] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[41] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du programme

Résultats finaux attendus[42] (mesurables après 3 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Le bassin d'entreprises au Québec est renouvelé	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur démarrage	55 %	2014-2015
	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur transfert[43]	—	2014-2015
Les entreprises du Québec sont compétitives	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur développement	75 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre, dans le cadre du programme « Développement des entreprises », son appui financier aux entreprises tout au long de leur cycle de vie afin de contribuer au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec et de rehausser la compétitivité de celles déjà existantes.

L'intervention de l'Agence dans ce programme a été identifiée comme étant une priorité organisationnelle en 2014-2015. En effet, l'une de ses priorités consiste à favoriser le maintien et l'essor des entreprises.

D'ici le 31 mars 2015, l'Agence vise l'atteinte des deux résultats suivants par son soutien financier dans le programme « Développement des entreprises » :

- 55 % des entreprises appuyées dans leur démarrage sont toujours en activité trois ans après la fin du financement accordé; et,
- 75 % des entreprises appuyées dans leur développement sont toujours en activité trois ans après la fin du financement accordé.

De plus, les interventions de l'Agence dans le programme « Développement des entreprises » contribuent à réaliser son engagement, sous le thème I de la *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD), visant à financer des projets qui pourraient, entre autres, aider à optimiser l'utilisation des ressources, à valoriser les ressources résiduelles et à contribuer à l'éco-efficacité. Le système de gestion des S&C de l'Agence est adapté de manière à pouvoir collecter l'information sur les projets qui contribuent à ces objectifs.

[42] Les résultats finaux correspondent aux résultats obtenus à moyen terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés trois ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[43] La cible de l'Agence concernant « le taux de survie des entreprises appuyées dans leur transfert » est nulle dans le cadre de son RPP 2014-2015. L'Agence met actuellement les efforts nécessaires pour capter les résultats atteints suite à son intervention auprès des entreprises en situation de relève et de transfert.

2.2.1 Sous-Programme 1.1.1 - *Soutien à l'entrepreneuriat*

Description

Le sous-programme (SP) *Soutien à l'entrepreneuriat* vise à accroître le bassin d'entreprises au Québec. Le dynamisme entrepreneurial québécois est inférieur à ce que l'on observe dans le reste du Canada[44] et sa détérioration dans les années à venir est anticipée[45].

L'Agence souhaite rehausser le dynamisme entrepreneurial partout au Québec. Elle y parvient, d'une part, en encourageant le pré-démarrage et le démarrage d'entreprises et en soutenant, d'autre part, la pérennité des entreprises déjà existantes par la planification de la relève et du transfert d'entreprises.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le PDEQ, que l'Agence agit dans le SP *Soutien à l'entrepreneuriat*. Son intervention s'effectue auprès des entreprises et des OBNL en appui aux entreprises ou aux entrepreneurs, tels que les centres d'entrepreneuriat, les incubateurs, les organismes de transfert et d'essaimage, etc.

Ressources financières du sous-programme[46] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
21 991 391	19 718 392	19 736 392

Ressources humaines du sous-programme[47] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
21	21	21

[44] Fondation de l'entrepreneurship (2010), *Indice entrepreneurial québécois : Qu'est-ce que les Québécois ont dans le ventre* http://blogue.entrepreneurship.qc.ca/index.php/actualites_fondation/indice-entrepreneurial-2010

[45] MDEIE (2010), *Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018* http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/apropos/strategies/entrepreneuriat/renouvellement_entrepreneuriat.pdf

[46] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[47] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[48] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Des entreprises sont démarrées ou transférées	Pourcentage d'entreprises démarrées	25 %	2014-2015
	Pourcentage d'entreprises transférées[49]	—	—

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier dans le cadre du SP *Soutien à l'entrepreneuriat* afin de rehausser le dynamisme entrepreneurial au Québec.

Par le biais de son intervention dans ce SP, l'Agence estime que 25 % des entreprises appuyées devraient être démarrées[50], et ce, deux ans après la fin du financement accordé.

L'Agence entend parvenir à favoriser le maintien et l'essor des entreprises, l'une de ses priorités pour l'année 2014-2015, en mettant l'accent sur les projets visant, entre autres, la création et le démarrage de nouvelles entreprises.

[48] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[49] La cible de l'Agence concernant « le pourcentage d'entreprises transférées » est nulle dans le cadre de son RPP 2014-2015. L'Agence met actuellement les efforts nécessaires pour capter les résultats atteints suite à son intervention auprès des entreprises en situation de relève et de transfert.

[50] Une entreprise est démarrée lorsqu'elle est en activité depuis au moins un an et qu'elle génère des revenus d'au moins 80 % de ses dépenses. Plus de deux ans sont souvent nécessaires à une entreprise pour atteindre ce statut.

2.2.2 Sous-programme 1.1.2 - *Performance des entreprises*

Description

Le SP *Performance des entreprises* a pour but d'accroître la performance et la compétitivité des entreprises du Québec. La productivité de l'économie québécoise est plus faible que la moyenne du reste du Canada[51], et les gains de productivité passeront entre autres par des investissements réalisés par les entreprises du Québec.

En effet, dans un contexte marqué par une croissance économique lente et une concurrence mondiale accrue, les entreprises du Québec qui aspirent à se développer ou à assurer leur pérennité sont appelées à innover et à transformer leurs idées en occasions d'affaires, à rehausser leur productivité et à percer dans de nouveaux marchés.

L'Agence accompagne les entreprises des différentes régions du Québec pour relever ces défis. Elle y parvient en les encourageant à investir pour optimiser leur production et accroître leurs efforts en innovation, en transfert technologique, en commercialisation et en exportation. L'Agence aide aussi la structuration des réseaux d'affaires dans lesquels les entreprises évoluent.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le PDEQ, que l'Agence agit sur la *Performance des entreprises*. Son intervention dans ce SP est destinée aux entreprises et aux OBNL en appui aux entreprises ou aux entrepreneurs comme, par exemple, les organismes régionaux de promotion à l'exportation (ORPEX) et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). L'Agence y finance également les activités du Réseau Entreprises Canada (REC)[52].

Ressources financières du sous-programme[53] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
124 617 880	111 737 556	111 839 556

Ressources humaines du sous-programme[54] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
122	121	120

[51] CIRANO, Productivité et travail : http://qe.cirano.qc.ca/theme/activite_economique/productivite_et_travail

[52] Le REC est financé à même le budget de fonctionnement de l'Agence.

[53] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[54] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[55] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les entreprises améliorent leur performance	Pourcentage des entreprises appuyées ayant maintenu ou augmenté leur chiffre d'affaires ou leur revenu auto-généré[56]	65 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier dans le cadre du SP *Performance des entreprises* dans le but de soutenir la prospérité et la compétitivité des entreprises du Québec.

Par le biais de son action dans ce SP, l'Agence estime que 65 % des entreprises appuyées devraient voir leur chiffre d'affaires ou leur revenu auto-généré augmenter ou, du moins, se maintenir, et ce, deux ans après la fin du financement accordé.

L'Agence entend parvenir à favoriser le maintien et l'essor des entreprises, l'une de ses priorités pour l'année 2014-2015, en mettant l'accent sur les projets liés, entre autres, à la productivité, à l'expansion, à l'innovation, au transfert technologique, à la commercialisation ou à l'exportation.

[55] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[56] Dans le but d'améliorer la qualité et la fiabilité des données sur le rendement, les indicateurs sur le chiffre d'affaires et le revenu auto-généré ont été fusionnés. L'Agence a apporté cette correction à son Cadre de mesure du rendement 2014-2015.

2.3 Programme 1.2 - *Développement économique des régions*

Description

Le programme « Développement économique des régions » vise à renforcer la base économique des régions afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les régions québécoises se distinguent, entre autres, par leur structure industrielle et certaines sont plus sensibles aux fluctuations économiques. La prospérité du Québec repose sur la participation des différentes régions à l'économie, et ce, à la hauteur de leur plein potentiel.

L'Agence souhaite contribuer à bâtir des régions fortes et compétitives. Elle y parvient en soutenant la prise en charge du milieu face à leur développement économique, d'une part, et en stimulant les investissements dans toutes les régions du Québec, d'autre part.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le *Programme de développement économique du Québec* (PDEQ), que l'Agence agit sur le « Développement économique des régions ». Elle intervient principalement par l'entremise d'organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation économique.

Ressources financières du programme[57] (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
48 507 929	48 507 929	43 456 821	43 496 821

Ressources humaines du programme[58] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
16	16	16

[57] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[58] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du programme

Résultat final attendu[59] (mesurable après 3 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les régions du Québec ont une base économique renforcée	Valeur des investissements totaux générés dans les régions appuyées ayant complété la mise en œuvre de leur projet de développement	90 M$	2014-2015
	Valeur des dépenses des touristes hors Québec attirés dans les régions appuyées	9 G$	2014-2015
	Valeur des investissements directs étrangers maintenus ou attirés dans les régions appuyées	1,8 G$	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier aux différentes régions du Québec dans le cadre du programme « Développement économique des régions » dans le but de renforcer leur base économique et de contribuer à la croissance de l'économie du Québec.

L'Agence souhaite donc accroître les investissements de toutes sortes réalisés dans les régions du Québec de façon à créer des occasions de développement et de diversification. L'Agence vise, d'ici le 31 mars 2015, l'atteinte des trois cibles suivantes par le biais de son action dans le programme « Développement des régions » :

- la valeur des investissements totaux générés au sein des collectivités aidées par la mise en œuvre de projets de développement, issus de stratégies de mobilisation ou de plans pour se munir d'un équipement collectif économique, devrait s'établir à 90 millions de dollars;
- la valeur cumulative des dépenses des touristes en provenance des autres provinces du Canada et de l'étranger au cours des trois dernières années devraient atteindre les 9 milliards de dollars[60], et se répartir à travers l'ensemble des régions du Québec; et,
- la valeur cumulative des investissements directs étrangers effectués par des entreprises étrangères et des organisations internationales au cours des trois dernières années devraient se chiffrer à 1,8 milliard de dollars.

[59] Les résultats finaux correspondent aux résultats obtenus à moyen terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés trois ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[60] Se référer au site Web de Tourisme Québec : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/categorie/tourisme-quebec-bref-53.html

2.3.1 Sous-programme 1.2.1 - *Mobilisation des régions*

Description

Le sous-programme (SP) *Mobilisation des régions* a pour but de soutenir la prise en charge par le milieu de son développement pour renforcer la base économique des régions du Québec. La responsabilisation du milieu à l'égard de son développement économique et la synergie avec laquelle les acteurs interagissent sont des facteurs de réussite pour susciter la mise en place de projets porteurs d'avenir.

L'Agence appuie la croissance et la diversification des collectivités du Québec en soutenant la mobilisation et la concertation des divers intervenants, la planification de leur développement économique, le démarchage, la recherche de financement ainsi que la mise en œuvre d'initiatives structurantes, de relance ou de diversification.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le PDEQ, que l'Agence agit sur la *Mobilisation des régions*. Elle intervient principalement par l'entremise d'OBNL à vocation économique, telles que les corporations de développement économique communautaire (CDEC).

Ressources financières du sous-programme[61] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 850 793	4 345 682	4 349 682

Ressources humaines du sous-programme[62] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
8	8	8

[61] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[62] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[63] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les collectivités prennent en charge leur développement économique	Pourcentage des collectivités appuyées qui mettent en œuvre des projets de mobilisation	40 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier dans le cadre du SP *Mobilisation des régions* pour engager les divers acteurs du développement économique au sein des collectivités dans une démarche commune pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diversification ou de relance économique.

D'ici le 31 mars 2015, l'Agence prévoit que 40 % des collectivités appuyées dans la prise en charge de leur propre développement économique devraient avoir complété l'implantation d'au moins un projet issu de leur plan, étude ou stratégie de mobilisation.

[63] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

2.3.2 Sous-programme 1.2.2 - *Investissement dans les régions*

Description

Le SP *Investissement dans les régions* vise à accroître les investissements dans les différentes régions du Québec afin de renforcer leur base d'activités économiques. Les régions québécoises sont confrontées à une concurrence mondiale, et elles doivent se démarquer pour attirer les investissements requis pour maximiser leur croissance économique[64].

Le Québec présente des atouts à mettre en valeur comme un accès au marché nord-américain, une économie diversifiée, des créneaux d'excellence, des travailleurs qualifiés, une qualité de vie enviable, des ressources abondantes, une offre touristique différenciée, et plus encore.

L'Agence appuie les régions dans leurs efforts pour se doter des équipements nécessaires à l'exploitation de leurs atouts afin de stimuler les affaires et de générer des retombées économiques. Elle y parvient également en valorisant la promotion des atouts régionaux en vue d'accroître les dépenses touristiques et l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) grâce aux entreprises étrangères et aux organisations internationales.

C'est grâce à son programme régulier de S&C, le PDEQ, que l'Agence intervient dans le SP *Investissement dans les régions*. Il s'adresse surtout à des OBNL comme les associations touristiques régionales ou sectorielles, les organisations vouées à l'attraction des IDE et les festivals.

Ressources financières du sous-programme[65] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
43 657 136	39 111 139	39 147 139

Ressources humaines du sous-programme[66] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
8	8	8

[64] Centre sur la productivité et la prospérité (2010), *Ouverture aux investissements directs étrangers et productivité au Canada*, Montréal, Hautes études commerciales de Montréal.

[65] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[66] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[67] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les régions du Québec attirent des investissements	Pourcentage des collectivités appuyées qui mettent en œuvre des projets d'équipements collectifs économiques	75 %	2014-2015
	Nombre de touristes hors Québec attirés dans les régions	5,9 M	2014-2015
	Nombre d'organisations internationales et d'entreprises étrangères maintenues, en expansion ou attirées dans les régions appuyées	30	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier dans le cadre du SP *Investissement dans les régions* en vue de contribuer aux efforts de positionnement concurrentiel des différentes régions du Québec afin qu'elles soient plus attrayantes et ouvertes sur le monde.

D'ici le 31 mars 2015, l'Agence prévoit ainsi atteindre les trois cibles suivantes par le biais de son action dans le SP *Investissement dans les régions* :

- 75 % des collectivités soutenues en vue de se doter d'un équipement collectif économique essentiel à leur développement devraient avoir complété l'implantation de leur projet;
- 5,9 millions de touristes hors Québec devraient visiter chaque année les différentes régions québécoises[68]; et,
- 30 entreprises étrangères et organisations internationales devraient être maintenues en expansion ou attirées.

[67] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[68] Se référer au site Web de Tourisme Québec : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/categorie/tourisme-quebec-bref-53.html

2.4 Programme 1.3 - *Renforcement de l'économie des collectivités*

Description

L'Agence conçoit, administre et met en œuvre des programmes nationaux ou des initiatives ponctuelles et ciblées. Ils ont tous pour objectif le « Renforcement de l'économie des collectivités » afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec.

L'Agence appuie ainsi le développement économique des collectivités et assure la gestion saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures pour le Québec. Elle soutient de plus l'activité économique des collectivités québécoises qui subissent un choc économique, qui vivent d'importants enjeux de développement ou qui saisissent des occasions d'affaires à long terme.

C'est grâce à un financement supplémentaire temporaire dédié du gouvernement du Canada ou à des fonds spécifiques alloués que l'Agence peut agir par l'entremise de son programme régulier de S&C, le *Programme de développement économique du Québec* (PDEQ), pour supporter le « Renforcement de l'économie des collectivités ».

L'Agence peut aussi y contribuer à l'aide d'une enveloppe permanente consacrée au *Programme de développement des collectivités* (PDC) et, par le biais duquel elle intervient auprès des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Ressources financières du programme[69] (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015[70]	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
38 816 648	38 816 648	37 444 602	41 865 236

Ressources humaines du programme[71] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
29	29	30

[69] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[70] À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de *l'Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années.

[71] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du programme

Résultat final attendu[72] (mesurable après 3 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les collectivités du Québec ont une économie renforcée	Valeur des investissements totaux générés dans les collectivités :		
	▪ Programme de développement des collectivités	744 M$	2014-2015
	▪ Initiative de développement économique – dualité linguistique 2013-2018	6,8 M$	2014-2015
	▪ Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile	19,5 M$	2014-2015
	▪ Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic	À venir[73]	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre dans le cadre du programme « Renforcement de l'économie des collectivités » la prestation au Québec d'un programme national et de trois initiatives ponctuelles dans le but de contribuer à la prospérité et à la croissance économique des régions québécoises. Elle continuera également à agir à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour l'administration au Québec de deux fonds.

L'une des priorités de l'Agence pour l'année 2014-2015 consiste à contribuer au renforcement de l'économie des collectivités et des régions par l'entremise de deux mesures :

- *Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*; et,
- *Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile*.

[72] Les résultats finaux correspondent aux résultats obtenus à moyen terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés trois ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[73] À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de l'*Initiative d'aide à la relance économique de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années et de continuer ainsi à répondre aux besoins de la collectivité. Au terme de ces démarches, l'Agence sera en mesure d'établir ses cibles de rendement pour cette initiative.

2.4.1 Sous-programme 1.3.1 - *Programme de développement des collectivités (PDC)*

Description

Le sous-programme (SP) *Programme de développement des collectivités* (PDC) vise à aider le développement économique local en milieu rural afin de renforcer l'économie des collectivités du Québec. Ce SP est appuyé par le programme national de S&C qui porte le même nom.

Le PDC soutient les collectivités rurales dans leurs efforts pour s'adapter en continu au contexte économique. Les collectivités rurales affichent une performance économique inférieure à la moyenne du Québec[74]. Au moyen de ce SP, l'Agence favorise la planification et le développement socio-économique des collectivités rurales du Québec, l'accès au capital, l'offre de services-conseils ainsi que l'appui à des projets locaux.

L'Agence livre le PDC au Québec en s'appuyant sur les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE), et ce, en vertu d'ententes de contributions.

Ressources financières du sous-programme[75] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
30 367 433	30 367 433	30 367 433

Ressources humaines du sous-programme[76] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
10	10	10

[74] Agence (2009), *Évaluation du Programme de développement des collectivités au Québec – rapport final* http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/evaluation/155/index.html

[75] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[76] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[77] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les collectivités du Québec sont économiquement durables	Nombre d'initiatives de développement économique mises en œuvre dans les collectivités suite à l'appui des SADC	315	2014-2015
	Pourcentage des entrepreneurs qui procèdent au pré-démarrage, au démarrage ou à l'acquisition d'une entreprise avec l'appui des SADC et des CAE	60 %	2014-2015
	Pourcentage des entreprises qui réalisent des projets de redressement, d'expansion ou de modernisation avec l'appui des SADC et des CAE	73 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre son appui financier dans le cadre du SP *Programme de développement des collectivités* afin de contribuer au renforcement de l'économie des collectivités rurales du Québec.

Au total, l'Agence devrait verser 29,0 millions de dollars en 2014-2015 aux SADC situées dans les régions rurales désignées ainsi qu'aux CAE situés dans des zones périurbaines défavorisées, et ce, afin d'atteindre les trois résultats escomptés suivants d'ici le 31 mars 2015 :

- 315 initiatives de développement économique devraient être mises en œuvre dans les collectivités appuyées à travers le réseau des SADC;
- 60 % des entrepreneurs devraient avoir procédé au pré-démarrage, au démarrage ou à l'acquisition d'une entreprise suite à l'appui des SADC et des CAE; et,
- 73 % des entreprises devraient avoir réalisé leur projet de redressement, d'expansion ou de modernisation suite à l'appui des SADC et des CAE.

[77] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

2.4.2 Sous-programme 1.3.2 - *Modernisation des infrastructures*

Description

Le SP *Modernisation des infrastructures* vise à assurer une gestion saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures afin de renforcer l'économie des collectivités du Québec. Les infrastructures publiques sont un facteur clé du développement économique.

L'Agence agit à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour l'administration au Québec du *Fonds Chantiers Canada* (volet Collectivités et Grandes villes, FCC) et du *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* (FIMR).

Ces programmes de S&C font l'objet d'ententes entre Infrastructure Canada et le gouvernement du Québec et s'adressent principalement aux municipalités.

Ressources financières du sous-programme[78] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 528 865	1 356 819	1 311 553

Ressources humaines du sous-programme[79] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
14	14	13

[78] Ce tableau comprend des dépenses de fonctionnement uniquement.

[79] Les ressources humaines prévues dans le cadre du sous-programme de l'AAP « Modernisation des infrastructures » sont conformes aux autorisations reçues du Conseil du Trésor en vertu de la présentation afférente.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[80] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les collectivités du Québec disposent d'infrastructures publiques améliorées	Nombre de collectivités qui disposent d'infrastructures publiques complétées selon les termes de l'entente de contribution	—	—

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre sa collaboration avec Infrastructure Canada dans le cadre du SP *Modernisation des infrastructures* pour assurer l'exécution au Québec de deux fonds pour que les collectivités québécoises disposent d'infrastructures publiques améliorées :

- le *Fonds Chantiers Canada* (volet Collectivités et Grandes villes, FCC); et,
- le *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* (FIMR).

Les faits saillants de la planification et les résultats attendus relatifs à ces programmes se trouvent dans le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Infrastructure Canada[81].

[80] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.

[81] Se référer au site Web d'Infrastructure Canada : http://www.infrastructure.gc.ca/

2.4.3 Sous-programme 1.3.3 - *Soutien ponctuel et ciblé*

Description

Le SP *Soutien ponctuel et ciblé* vise à soutenir de façon ponctuelle l'activité économique des collectivités du Québec afin de stabiliser ou de renforcer leur économie. Le contexte changeant requiert une capacité d'action en temps réel, adaptée aux besoins majeurs du milieu ou qui répond à des priorités gouvernementales spécifiques.

L'Agence peut appuyer les collectivités du Québec qui vivent un choc économique, un désastre naturel ou des situations pouvant avoir une incidence non désirée sur leur développement économique, qui font face à d'importants enjeux de développement économique ou qui ont des occasions de développement susceptibles d'avoir des effets positifs sur les régions.

Le SP *Soutien ponctuel et ciblé* s'adresse principalement aux entreprises et aux OBNL. C'est à l'aide de financements supplémentaires temporaires dédiés du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence à même son budget, que l'Agence intervient dans ce SP.

Ressources financières du sous-programme[82] (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015[83]	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017[84]
6 920 350	5 720 350	10 186 250

Ressources humaines du sous-programme[85] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
5	5	7

[82] Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement.

[83] À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de l'*Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années et de continuer ainsi à répondre aux besoins de la collectivité.

[84] Un effort supplémentaire de 4,5 millions de dollars est prévu en 2016-2017 pour l'*Initiative de diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile*, ce qui explique l'écart observé entre 2015-2016 et 2016-2017.

[85] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus à travers l'AAP s'effectue selon l'historique des heures travaillées par les employés, par programme et sous-programme.

Mesure du rendement du sous-programme

Résultat intermédiaire attendu[86] (mesurable après 2 ans)	Indicateurs de rendement	Cibles	Exercice de réalisation
Les collectivités du Québec disposent d'un soutien ponctuel pour stabiliser ou renforcer leur économie	Pourcentage des collectivités ciblées qui bénéficient d'un soutien ponctuel :		
	▪ Initiative de développement économique – dualité linguistique 2013-2018	19 %	2014-2015
	▪ Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile	100 %	2014-2015
	▪ Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic	100 %	2014-2015

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit poursuivre dans le cadre du SP *Soutien ponctuel et ciblé* la prestation de trois initiatives temporaires afin de répondre en temps réel aux besoins du milieu et aux priorités gouvernementales en matière de développement économique au Québec. Par l'entremise de ce SP, les collectivités du Québec visées recevront un appui financier de l'Agence afin de stabiliser, de renforcer ou de relancer leurs activités économiques et commerciales. En voici le détail :

Initiative de développement économique – Dualité linguistique (IDE)[87]

Grâce à l'IDE, l'Agence souhaite stimuler le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Québec. L'Agence prévoit investir en 2014-2015 plus de 2,6 millions de dollars dans la réalisation de projets situés dans 19 % des CLOSM. Cette aide financière s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par l'Agence en vertu de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* et demeure fidèle aux engagements issus de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile[88]

En 2014-2015, l'Agence poursuivra également la prestation de l'*Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile*. Dotée d'une enveloppe de 50 millions de dollars sur sept ans, cette initiative permettra de réaliser la priorité du gouvernement du Canada visant à appuyer la transition économique des collectivités dépendantes de l'industrie de l'amiante chrysotile vers les secteurs secondaire et tertiaire. Ainsi, l'Agence accompagnera les collectivités et les entreprises des MRC des Appalaches et des Sources dans leurs efforts pour diversifier et renforcer leur base économique, et accroître ainsi leur potentiel de croissance à long terme. Pour y parvenir, elle y a déployé une équipe dédiée.

[86] Les résultats intermédiaires correspondent aux résultats obtenus à court terme par les projets financés avant l'exercice 2014-2015 et qui se sont terminés deux ans après la fin du financement accordé par l'Agence.
[87] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/dualite/index.html
[88] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/chrysotile/index.html

Initiative d'aide à la relance économique et à la reconstruction de la ville de Lac-Mégantic[89]

L'Agence continuera, en 2014-2015, à favoriser la relance économique de la ville de Lac-Mégantic qui a été touchée par la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet 2013. L'enveloppe de 35 millions de dollars de l'Agence comporte les trois volets suivants :

- une aide à la reconstruction pouvant atteindre 20 millions de dollars destinée, entre autres, aux projets d'amélioration et de construction des infrastructures publiques et commerciales;
- une aide directe aux entreprises et aux OBNL pouvant atteindre 10 millions de dollars pour soutenir l'activité économique et commerciale de la ville de Lac-Mégantic; et,
- une aide pour la création de deux fonds d'investissement gérés par un ou des organismes du milieu : un premier de 3 millions de dollars pour la relance économique et commerciale de Lac-Mégantic et un second de 2 millions de dollars pour l'amélioration et la construction d'infrastructures communautaires.

L'Agence poursuivra la prestation de l'Initiative d'aide à la relance économique et à la restructuration de la ville de Lac-Mégantic[90] en déployant dans la collectivité une équipe dédiée pour accompagner les acteurs du milieu dans leurs démarches de développement économique.

[89] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/megantic/index.html
[90] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/salle-medias/communiques/2013/12/3586.html

2.5 Programme 1.4 - *Services internes*

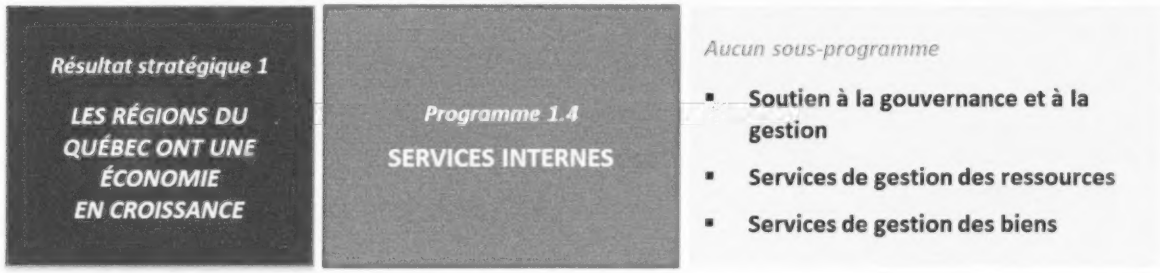

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles attribuées uniquement à un programme. Ils permettent une meilleure efficacité lors de la livraison des programmes et contribuent ainsi à une offre de service de qualité aux Canadiens.

Ressources financières du programme[91] (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
13 906 770	13 906 770	13 985 074	13 985 074

Ressources humaines du programme[92] (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
120	120	120

[91] Ce tableau comprend des dépenses de fonctionnement uniquement.

[92] La répartition des ressources humaines par programme et sous-programme de l'AAP constitue une estimation. Elle est présentée à titre indicatif seulement. Le nombre total d'ETP prévus est basé sur la masse salariale disponible et le salaire moyen des employés de l'Agence. L'attribution des ETP prévus dans le programme « Services internes » s'effectue selon la définition des services internes fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans le cadre du *Profil des Services internes du gouvernement du Canada*. Toutefois, comme convenu avec le SCT, le regroupement « services de gestion et de surveillance » pour l'Agence, à l'instar des autres agences de développement régional du Canada, exclut provisoirement la conception et la gestion des programmes, politiques, normes et lignes directrices ainsi que les relations gouvernementales. Les ressources affectées à ces services sont donc réparties à travers les autres programmes et sous-programmes de l'Agence.

Faits saillants de la planification

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Agence prévoit recourir à son programme « Services internes » afin de réaliser son mandat et de contribuer ainsi à la croissance de l'économie des régions du Québec.

Conformément aux orientations du gouvernement du Canada, l'Agence a identifié comme troisième priorité pour l'année 2014-2015 la poursuite de sa modernisation et de sa transformation pour accroître son efficience. Une priorité qui interpelle particulièrement le programme « Services internes ».

g Contribution de l'Agence à la Stratégie fédérale de développement durable

L'Agence participe à la *Stratégie fédérale de développement durable* de 2013-2016[93] et contribue à l'atteinte des objectifs du Thème IV, Écologisation des opérations gouvernementales, par l'intermédiaire du Programme 1.4 « Services internes ». Le ministère prévoit, par exemple :

- prendre des mesures pour intégrer des facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la *Politique d'achats écologiques* du gouvernement fédéral; et,
- élaborer une approche visant à maintenir ou à accroître le taux d'écologisation en milieu de travail;

Pour plus d'information sur les activités de l'Agence visant à réduire l'empreinte environnementale, veuillez consulter le tableau de renseignements supplémentaires, intitulé : *Écologisation des opérations gouvernementales*, à la section III du présent rapport[94].

[93] Se référer au site Web d'Environnement Canada : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1
[94] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/rpp.html

SECTION III : Renseignements supplémentaires

3.1 État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé et prospectif qui est présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu des résultats financiers de l'Agence. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

L'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice, tandis que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses. Conséquemment, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site Web de l'Agence[95].

État des résultats condensé et prospectif
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimés 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses[96]	232 879 000	173 978 000	58 901 000
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	232 879 000	173 978 000	58 901 000

En 2014-2015, le total des dépenses nettes de l'Agence devrait se chiffrer à 174 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 25,3 % par rapport au total des dépenses de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la fin du financement de la plupart des initiatives temporaires livrées par l'Agence[97].

[95] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/rpp.html

[96] Les dépenses correspondent aux ressources économiques utilisées par l'Agence au cours d'une période pour faire la prestation des programmes de son AAP. Elles sont de deux types : (i) paiements de transfert; et, (ii) fonctionnement. Or, les dépenses calculées dans le cadre de l'*État des résultats prospectif* (section III) diffèrent de celles présentées dans les sections I et II du RPP, puisque les contributions remboursables sans condition ne sont pas comptabilisées comme des prêts, réduisant ainsi les dépenses totales en paiements de transfert.

[97] À noter que l'Agence devrait entreprendre, dans le cadre de l'*Initiative d'aide à la relance économique de la ville de Lac-Mégantic*, les démarches nécessaires afin d'étaler ses dépenses au cours des prochaines années et de continuer ainsi à répondre aux besoins de la collectivité.

En effet, les dépenses prévues de l'Agence en 2014-2015 sont constituées en grande partie de paiements de transfert, c'est-à-dire des dépenses liées aux contributions non-remboursables et à remboursement conditionnel. Celles-ci devraient totaliser 125,8 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente un fléchissement de 30,9 % par rapport au total anticipé en 2013-2014.

Retournés au Trésor, les revenus de l'Agence sont déclarés dans ses états financiers comme étant gagnés pour le compte du gouvernement. Le total des revenus nets de l'organisation est donc nul. À noter que les revenus totaux bruts de l'Agence sont prévus s'élever à 728,0 milliers de dollars en 2014-2015, en hausse de 20,9 % par rapport à l'exercice 2013-2014.

3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires listés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2014-2015 sont disponibles sur le site Web de l'Agence[98].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices;

3.3 Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[viii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

[98] Se référer au site Web de l'Agence : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/rpp.html

SECTION IV :
Coordonnées de l'organisation

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Édifice Dominion Square
1255, rue Peel, bureau 900
Montréal (Québec)
H3B 2T9

CANADA

Téléphone : 514-283-6412
Télécopieur : 514-283-3302

Site Web : http://www.dec-ced.gc.ca

Notes de fin de document

i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

iv. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

v. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

vi. Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1.

vii. Stratégie fédérale de développement durable, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1.

viii. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

ix. Services d'annuaires gouvernementaux électroniques, http://sage-geds.gc.ca/cgi-bin/direct500/fra/TF?FN=index.htm&wb48617274=587F5281.